

AVIS AU PUBLIC

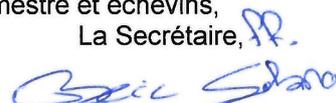
Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 22 août 2025, le conseil communal a validé la modification du règlement-taxe pour travaux de génie civil et de raccordement aux réseaux d'approvisionnement, par délibération n°166. Le règlement-taxe a été approuvé partiellement par arrêté grand-ducal en date du 05 février 2026, à l'exception des points suivants :

- Les taxes de raccordement à la conduite d'eau et à la canalisation
- Point a) des dispositions spéciales

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 17 février 2026
Le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président, La Secrétaire, *PP.*



À enlever du Reider, le 24 février 2026

COMMUNE DE WILTZ